

## **Veuves de mère en fille au XVI<sup>e</sup> siècle : le cas du clan Guise**

*Paru dans Nicole Pellegrin & Colette Winn (dir.), Veufs, Veuves et veuvage  
dans la France d'Ancien-Régime, Paris, H. Champion, 2003*

L'espace politique n'échappe pas à la règle qui veut que, sous l'Ancien Régime, le veuvage ait été pour les femmes un statut privilégié. Qui en douterait n'aurait qu'à considérer les cinq régentes que connut le début de la période, Anne de France, Louise de Savoie, Catherine de Médicis, Marie de Médicis et Anne d'Autriche, parmi lesquelles seule la première n'était pas veuve. Ce phénomène n'est pas propre à la famille royale : durant toute la Renaissance et jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la scène politique fut occupée par les veuves des plus grandes Maisons, que ce soit les Condé, les Guises, les Montmorency, les Nevers ou les Rohan, auxquelles il conviendrait d'ajouter Diane de France, la fille légitimée d'Henri II, et Diane de Poitiers, sa maîtresse. M'intéressant aux relations entre les femmes et le pouvoir, et à ce qui permit à tant d'entre elles d'y parvenir dans un pays où venait d'être mise au point la Loi Salique et où se multipliaient les appels à son application intégrale, j'essaie de comprendre quels moyens, grâce à quelles stratégies, avec l'appui de quels alliés elles y ont accédé, puis s'y sont maintenues.

Etre veuve semble *a priori* une condition nécessaire – bien qu'il existe de rares cas de femmes ayant joué un rôle très important du temps même de leur mariage<sup>1</sup>. Encore faut-il avoir engendré au moins un fils. Encore faut-il aussi être prête, une fois le mari disparu, à assumer les responsabilités qui vous échoient, et être considérée par son entourage (ou du moins une partie de son entourage) comme étant capable de le faire. Une autre condition nécessaire se situe donc avant le veuvage : je veux parler de la fameuse acquisition des compétences. L'âge respectif des époux, le temps qu'ils ont vécu ensemble, l'ampleur des responsabilités qui avaient été confiées à la femme par son mari, jouent bien entendu ici un rôle essentiel. Il semble bien, toutefois, que les meilleures compétences s'acquièrent auprès des femmes elles-mêmes, mères, belles-mères ou parentes déjà en position dominante dans leur Maison ou leur couple. Autrement dit, avant d'être veuve, il faut avoir été élevée par une veuve, ou du moins une femme en condition analogue, de manière à avoir compris non seulement ce qu'est la direction d'une Maison mais surtout ce que sont les marges de manœuvre laissées aux femmes dans la société où l'on évolue.

L'examen de la famille royale montre que, le plus souvent, celles qui ont bénéficié de ce type d'éducation ont ensuite visé à la transmettre aux jeunes filles qui étaient sous leur protection, et notamment leur(s) fille(s). Si bien que quand la chance s'en mêle, et elle s'en mêle souvent, le phénomène peut se poursuivre sur

---

<sup>1</sup>. Notamment lorsque leur rang était supérieur à celui de leur époux, ce qui est le cas des sœurs de rois mariées à des grands seigneurs français ou des souverains de pays satellites (Marguerite de Navarre, Marguerite de Savoie, Marguerite de Valois) et celui des grandes héritières (Henriette de Nevers, la maréchale de Retz...).

plusieurs générations, créant de véritables dynasties de veuves qu'aucun des séismes de la vie politique ne parvient à désarçonner. On repère ainsi une filiation évidente à partir d'Anne de France, qui « nourrit » Louise de Savoie, qui elle-même éleva sa fille Marguerite de Navarre, qui elle-même éleva non seulement sa fille Jeanne d'Albret mais Catherine de Médicis, chacune initiant ensuite leur propre fille au métier politique<sup>2</sup>.

Je délaisserai ici la famille royale pour m'intéresser aux trois premières générations d'une Maison qu'on appelle depuis longtemps, et avec quelque raison, le clan Guise. On y observe en effet une superbe lignée de veuves de mère en fille, ou de mère en belle-fille, ou de parente en fille « nourrie », qui est vraisemblablement à la base de la puissance non seulement des femmes du clan mais du clan lui-même. Ce sont elles en effet qui en ont assuré la permanence, alors que les hommes étaient fauchés en pleine maturité, comme le montre un simple calcul : les trois premiers ducs de Guise ont vécu en moyenne quarante-cinq ans, et leurs épouses quatre-vingt-trois. Ajoutons qu'à elles seules elles ont mis au monde trente-deux enfants, dont dix-sept se sont mariés<sup>3</sup>, ce qui fait une descendance impressionnante, et qui impressionna les contemporains eux-mêmes, pour lesquels les Guises étaient une famille où les femmes étaient incontournables, voire dominantes. Je m'étais intéressée, il y a quelques années, à l'activité que déployèrent quatre ou cinq d'entre elles à Paris durant de la dernière guerre civile du XVI<sup>e</sup> siècle (1585-1595), à la tête du camp catholique qui s'opposait à l'arrivée au pouvoir du roi de Navarre<sup>4</sup>. Je voudrais adopter ici un point de vue non plus synchronique mais diachronique, pour évoquer – je ne pourrai guère faire davantage, tant le sujet est vaste – les phénomènes d'*empowerment* et de transmission des savoir-faire entre femmes, d'une génération à l'autre.

\*

Un problème se pose toujours quand on étudie ces lignées : où commencer ? Ou plutôt, qui commença, et comment ? Celles qu'on identifie comme les premières ont-elles vraiment innové, ou ne les repère-t-on comme telles que faute de savoir qui les éleva ? Ainsi, nous ne savons qui forma la première duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon (1494-1582). Elle était née d'une mère, Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Paul († 1546), veuve en premières noces de Jacques de Savoie, et qui perdit son second époux, François de Bourbon, comte de Vendôme, un an seulement après la naissance d'Antoinette. Je ne serais pas étonnée qu'elle ait été en partie élevée par Anne de France, sa parente, demeurée seule maîtresse de la Maison de Bourbon depuis la mort de Pierre de Beaujeu en 1503. L'initiatrice de toutes les grandes dirigeantes de l'époque<sup>5</sup> avait alors

---

<sup>2</sup>. Voir à ce sujet mon article « La transmission du savoir-faire politique entre femmes, d'Anne de France à Marguerite de Valois », in *La Transmission du savoir dans l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de Nancy, nov. 1997, Paris, Honoré Champion, 2000, pp. 87-98.

<sup>3</sup>. Oudin, *Histoire de la Maison de Guise* [1647], BNF manuscrit français 5798-5801, vol. 1, pp. 161-162.

<sup>4</sup>. Éliane Viennot, « Des "femmes d'État" au XVI<sup>e</sup> siècle : les princesses de la Ligue et l'écriture de l'histoire », in Danièle Haase-Dubosc & É. Viennot (sous la dir. de), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages, 1991, pp. 77-97.

<sup>5</sup>. Elle avait à son actif, outre l'éducation de Louise de Savoie, celle de Marguerite d'Autriche (1480-1530), gouvernante des Pays-Bas, et, par l'intermédiaire de Françoise de Dinan, l'une de ses « créatures », celle d'Anne de Bretagne (1477-1514). C'est Anne de France, durant le temps de sa

terminé sa carrière de régente, mais elle luttait pied à pied pour conserver son duché convoité par la Couronne, et elle avait organisé à Moulins, sa capitale, une cour où évoluaient, dit Brantôme, « grand quantité de dames et de filles qu'elle nourrissait fort vertueusement et sagement<sup>6</sup> » – ce qui veut dit qu'elle leur apprenait à se maîtriser pour être capables de tenir leur rang. Il est possible aussi que la belle-mère d'Antoinette ait joué un rôle dans sa formation de jeune femme. En effet, Philippe de Gueldres (1461-1546), qui appartenait également à la Maison de Bourbon, était veuve depuis cinq ans quand elle maria son fils Claude (1496-1550) à Antoinette : elle a donc pu transmettre en toute autonomie des savoir-faire à sa bru. Elle ne semble pas avoir eu, toutefois, la fibre très politique : mère de douze enfants, elle ne demeura dans « le monde » que pour élever les derniers, et se retira au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson quand le plus jeune eut atteint quatorze ans, en 1519<sup>7</sup>, ce qui ne fait guère que six années de relations possibles avec Antoinette.

Dès cette époque, le couple s'installe à Joinville, près de Saint-Dizier. Claude de Guise n'est encore que comte, mais son père lui a légué toutes ses possessions françaises qui sont nombreuses, en Normandie aussi bien qu'aux confins des Ardennes et de la Lorraine. C'est là qu'Antoinette va résider durant la majeure partie de son existence. C'est de là qu'elle organise sa Maison, tandis que son mari guerroye, en Italie, en Espagne, en Lorraine même, ou bien qu'il séjourne à la Cour. C'est là qu'il revient, entre deux batailles, entre deux disgrâces, lui faire treize enfants, dont trois seulement mourront en bas âge.

Le premier est Marie de Guise [ou de Lorraine] (1515-1560), qu'il ne convient pas de passer tout à fait sous silence puisqu'elle fit l'une des plus belles carrières politiques du clan : veuve de Louis II d'Orléans, duc de Longueville, elle perdra en effet son second mari, Jacques V d'Écosse, l'année même de la naissance de leur fille Marie Stuart, et deviendra quelques années plus tard régente d'Écosse, qu'elle gouvernera jusqu'à sa mort, en relations constantes avec sa mère et ses frères. Quatre ans après Marie naît François (1519-1563), qui deviendra le second duc de Guise. Une autre fille (Louise) sera mariée, tandis que deux autres fils seront fiefés, l'un sur la terre d'Aumale (Claude), l'autre sur celle d'Elboeuf (René). Les cinq autres enfants seront d'Église : deux cardinaux (Charles, cardinal de Lorraine, quasi premier ministre durant de longues années, et Louis, cardinal de Guise), un grand prieur (François), et deux abbesses (Renée, abbesse de Saint-Pierre de Reims, Antoinette, abbesse de Faremoutiers).

Ces établissements montrent que les Guises étaient riches. Les biens familiaux, toutefois, n'auraient pas suffi et la faveur royale vint à de nombreuses reprises enrichir ce capital, par des dons en seigneuries ou par des érections, puisque c'est du vivant de la première génération que les terres d'Aumale et de Guise devinrent

---

régence (1587), qui avait solennellement rétabli Marie de Luxembourg et sa sœur Marguerite dans les biens confisqués à leur père par Louis XI.

<sup>6</sup>. Brantôme, *Discours sur Mesdames, filles de la noble maison de France*, in *Recueil des Dames, Poésies et Tombeaux*, Éd. É. Vaucheret, Paris, Gallimard, Coll. de la Pléiade, 1992, p. 170.

<sup>7</sup>. Oudin raconte que toute la famille prit peur en apprenant cette décision : elle avait déjà 58 ans et elle était percluse de maladies (obésité, vertiges, maux de tête, cécité presque totale). Le pape la dispensa de noviciat et « de toutes les austérités » de la règle (ouv. cité, vol. 1, p. 66) mais elle refusa de bénéficier d'un régime particulier. Après quelques mois très difficiles, elle se mit à maigrir, à retrouver une partie de sa vue, à ne plus se ressentir d'aucune de ses indispositions... Elle devait mourir 27 ans plus tard, en bonne santé et parfaitement heureuse.

des duchés. A cela, il convient d'ajouter les efforts d'Antoinette, que sa correspondance révèle une gestionnaire redoutable : elle achète des terres, en vend, nomme des officiers, donne des conseils aux uns et aux autres<sup>8</sup>. Cette tendance ne s'affirme cependant qu'après la mort de son mari, en 1550. Elle a alors 56 ans. Adoptant désormais, comme autrefois sa belle-mère, un « costume presque monastique [...], sombre robe de laine droite serrée par une pauvre ceinture<sup>9</sup> », dit son biographe, elle règle la succession de son époux, et devient chef de clan. Dans les années suivantes, on la voit multiplier les grands rassemblements familiaux à Joinville, y faire bâtir plusieurs édifices en compte commun avec son fils le cardinal de Lorraine, payer de sa bourse une partie de la rançon de son fils d'Aumale quand il est prisonnier, et continuer à acheter des terres, notamment pour celui qui sera un jour le troisième duc de Guise, et qui vient de naître<sup>10</sup>.

L'année précédant son veuvage en effet, Antoinette a marié son fils au plus beau parti de France en la personne d'Anne d'Est (1532-1607), petite-fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, fille de Renée de France et d'Ercole II d'Est. La jeune femme a été élevée en Italie, à Ferrare, où elle a reçu une excellente éducation bien qu'elle ait été assez vite soustraite à l'influence de sa mère en raison des opinions religieuses de celle-ci. Antoinette prend donc sous son aile protectrice cette bru de 17 ans, et l'initie à son destin de seconde duchesse de Guise – qui dans un premier temps du moins ressemble fort à celui de la première. En effet, tandis que le duc guerroye, devient le vainqueur de Metz et de Calais, gagne le premier surnom de *balafre* de la famille, sa femme vit le plus souvent à Joinville, et accouche en quatorze ans de mariage de sept enfants, dont Henri, le futur plus grand mort de France (1549-1588) ; Catherine-Marie, future duchesse de Montpensier (1550-1596) ; Louis, qui sera cardinal de Guise après la mort de son oncle ; et Charles, futur duc de Mayenne – tous appelés à un destin national.

Dans les années suivantes, Antoinette et Anne paraissent très liées quoique différemment positionnées sur l'échiquier politique où les guerres de religion ont commencé. Ainsi, en 1562, lors du massacre de Wassy, petit bourg situé à deux pas de Joinville où des troupes dépendant de François de Guise déciment la population protestante, les contemporains parlent du « parti du duc de Guise et de ladite douairière<sup>11</sup> ». En revanche, un auteur protestant indique qu'au bruit du massacre, Anne accourut sur les lieux du drame et intercédait auprès de son époux afin qu'il y mette fin<sup>12</sup>. Brantôme, un proche des Guises, confirme cette qualité de la seconde duchesse en disant que « de son naturel, elle est dame de fort douce humeur et

---

<sup>8</sup>. On la voit ainsi écrire à son fils aîné en décembre 1549, quelques mois avant la mort de son mari : « Mon fils, depuis la publication de votre principat, j'ai fait commencer de donner ordre au fait de la justice et des sergents et notaires, afin d'y en mettre un nombre certain pour éviter la confusion, et pour regarder aussi ceux qui seront tenus ressortir en premier lieu et par appel, par devant le bailli d'ici. Il me semble, mon fils, que feriez bien de faire le semblable pour la terre d'Esclarron, car je n'y ai point touché, et y mettre des notaires et un tabellion à ferme, qui aurait la garde du sceau. Cela pourrait valoir quelque chose pour aider à payer les intérêts du roi (*Cabinet historique* 14, 1868), p. 268.

<sup>9</sup>. Pimodan, Gabriel de Rarécourt de la Vallée, marquis de, *La mère des Guise: Antoinette de Bourbon, 1494-1583*, Paris, Champion, 1925 [1889], p. 153.

<sup>10</sup>. Voir Oudin, ouv. cité, vol. 1, p. 163.

<sup>11</sup>. *Ibid.*, vol. 1, p. 205.

<sup>12</sup>. Cité par Pimodan, ouv. cité, p. 201.

froide [*flegmatique*], et qui ne s'émeut que bien à propos<sup>13</sup> » A quoi il faut ajouter qu'Anne était sensibilisée à la question de la diversité des religions par sa mère, avec qui elle était restée en excellents termes. Or Renée, devenue veuve en 1550, était rentrée en France l'année précédente s'installer à Montargis, dont elle avait fait un foyer d'accueil pour les huguenots persécutés, grâce à des privilèges particuliers que sa fille avait obtenus pour elle.

La tolérance d'Anne d'Est se heurte toutefois à la réalité : en 1563, au siège d'Orléans, son époux est blessé à mort par Poltrot de Méré comme on le sait, et sur ordre de Coligny comme on le pense. Anne est alors au camp. « Je me souviens, dit Brantôme, que [...] ainsi qu'il entra en son logis blessé, elle vint à l'endevant de lui [...] toute éperdue et éplorée, et l'ayant salué s'écria soudain : “Est-il possible que le malheureux qui a fait le coup, et celui qui l'a fait faire (se doutant de Monsieur l'amiral) en demeurent impunis ? Dieu, si tu es juste, comme tu le dois être, venge ceci ; autrement...” et n'achevant le mot, Monsieur son mari la reprit et lui dit : “Ma mie, n'offensez point Dieu en vos paroles. Si c'est lui qui m'a envoyé ceci pour mes fautes, sa volonté soit faite [...] puisque les vengeances lui sont réservées, il fera bien cette-ci sans vous<sup>14</sup>.” »

Ce conseil, Anne l'aurait-elle suivi sans la pression de sa belle-mère ? Il est difficile de le dire. Antoinette semble en tout cas avoir une position dirigeante dans la riposte organisée, dont le premier volet est la mise en scène spectaculaire qui suit l'enterrement du duc, et dont on retrouve l'écho dans tous les Mémoires du temps : la famille en grand deuil, Antoinette et Anne en tête, accompagnées du cardinal de Guise, du marquis d'Elbœuf et du duc d'Aumale frères du défunt, va se jeter « aux pieds du roi et de la reine sa mère, avec les enfants du défunt, les suppliant de leur faire justice des auteurs de ce exécration<sup>15</sup>. » La Couronne se défaussant, le clan fait ensuite publier deux *Lettres consolatoires ... sur la mort de Monsieur de Guyse*, l'une prétendument signée de l'empereur et adressée au cardinal de Lorraine, alors en Italie, et l'autre du cardinal lui-même à sa mère<sup>16</sup>. On voit mal qui d'autre que cette dernière pourrait être à l'origine de cette petite plaquette réalisée à Paris en quelques semaines pour populariser l'infortune de la famille, et qui fait en même temps l'éloge de la mère du défunt... Enfin, six mois plus tard, alors que Charles IX vient de proclamer sa majorité, « Madame de Guise la douairière, nommée de Bourbon, accompagnée de Monsieur de Guise son petit-fils et de Madame de Guise la veuve, ensemble de Monsieur de Nemours, de Monsieur d'Aumale, Monsieur le marquis d'Elbœuf firent requête par leur avocat Versoris, en pleine Cour, afin qu'il plût à la Cour permettre d'informer des complices de la mort de feu Monsieur de Guise, et à cette fin leur décerner commission<sup>17</sup>. » Une demande d'enquête est donc adressée au Parlement.

---

<sup>13</sup>. Brantôme, *Discours sur ce que les dames aiment les vaillants hommes*, in *Recueil des Dames*, ouv. cité, p. 704.

<sup>14</sup>. *Ibid.*, p. 706.

<sup>15</sup>. Oudin, ouv. cité, vol. 2, p. 181.

<sup>16</sup>. *Lettres consolatoires de la majesté impériale sur la mort de Monsieur de Guyse, envoyées d'Insprugg à Trente à Monseigneur le reverendissime Cardinal de Lorraine, avec lettres consolatoires de Monseigneur le reverendissime Cardinal de Lorraine envoyées à Madame la douairière de Guyse sa mère*, Paris, Nicolas Chesneau, 1563, 12 p. La dernière lettre, à Antoinette, est signée du 15 mars ; le duc était mort le 28 février.

<sup>17</sup>. *Mémoires de Condé*, année 1563.

Dans le groupe que je viens d'évoquer, il y a un intrus, un homme non apparenté au clan Guise : le duc de Nemours. En réalité, il fait presque déjà partie de la famille, puisque c'est avec lui qu'Anne d'Est va se remarier trois ans plus tard – le temps, pour lui de se débarrasser d'une encombrante fiancée à qui il avait tout de même fait un enfant – ce qui fait dire aux commentateurs qu'ils s'aimaient déjà du vivant de François de Guise. Sa présence témoigne en tout cas de l'accord complet d'Antoinette, que confirme au reste les relations ultérieures et constamment amicales entre le nouveau couple et la douairière. Ainsi, alors qu'Anne devenue duchesse de Nemours en 1566 recommence à engendrer, les enfants de son premier lit sont fréquemment confiés à leur grand-mère, qui lui écrit par exemple un jour : « l'aîné [Henri] est grand et tout sage ; le second [Mayenne] joli et mauvais garçon [...] je lui ai déjà donné des verges : il m'en craint, et quand l'on parle de grand-maman, je fais miracle ! [...] et Louis aussi il devient tant beau et tant éveillé<sup>18</sup>... »

Un autre signe de l'entente entre les deux femmes pourrait être le projet de monument qu'Anne fit élaborer après la mort de François de Guise par un artiste de l'École de Fontainebleau pour recevoir, comme cela se faisait, le cœur de son époux. Il est clair que cette initiative s'inscrit parmi toutes celles, déjà évoquées, destinées à démontrer la solidité et la puissance du clan. Toutefois, le chercheur à qui nous devons cette information montre que le monument était prévu pour abriter non seulement le cœur du défunt mais également son cœur à elle, ce qui dans l'histoire de l'art eût été une nouveauté. Mais alors que le blason de droite désigne à l'évidence Anne d'Est (il représente un aigle avec une cordelière nouée qui l'encercle), celui de gauche peut se rapporter indifféremment au premier ou au second duc de Guise<sup>19</sup>. Ceci pourrait indiquer (c'est mon hypothèse et non celle du chercheur) qu'Antoinette était peut-être partie prenante de ce projet – qui semble n'avoir jamais vu le jour. Enfin, il fait peu de doute que les deux femmes n'aient été tout à fait actives dans la publication en sept langues de la sentence rendue par le Parlement de Paris en 1569 – soit six ans après le dépôt de la requête – sentence qui condamnait Coligny à mort, et offrait une prime à qui le livrerait vivant<sup>20</sup>.

On connaît le tragique épilogue de cette affaire, c'est-à-dire, après que la Couronne se fut une nouvelle fois interposée pour empêcher la marche de la justice – Coligny ayant été appelé aux affaires en août 1570 –, la tentative d'assassinat de l'amiral en août 1572, qui devait déboucher sur le massacre de la Saint-Barthélemy. Mais cette époque voit aussi l'émergence d'une troisième duchesse de Guise, Catherine de Clèves (1548-1633), déjà veuve d'un premier mariage, qui épouse à 22 ans Henri de Guise, et qui inaugure, comme les premières, une fructueuse carrière de génitrice. Elle voit surtout les derniers exploits connus d'Antoinette. Ainsi, pendant la seconde guerre civile (1567-1568), craignant que Verdun ne tombe aux mains des ennemis, elle s'y retire avec ses deux fils cardinaux et sa fille l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, où les rejoignent ses petits-fils les ducs de Guise et de Mayenne, suivis de leurs troupes. Et en 1573 de même, alors que Saint-Dizier est à son tour menacée, elle part s'y installer avec

---

<sup>18</sup>. Pimodan, ouv. cité, p. 306.

<sup>19</sup>. Ian Bruce Wardropper, « Un projet de monument aux cœurs de François de Lorraine et d'Anne d'Este », in *Le Mécénat et l'influence des Guises*, Actes du colloque tenu à Joinville du 31 mai au 4 juin 1994, Paris, Champion, 1997, p. 288.

<sup>20</sup>. René de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*, Paris: Amyot, 1849-1850, vol. 2, p. 446.

son fils le cardinal de Lorraine, appelant solennellement les seigneurs catholiques de la région à les y rejoindre – elle a alors presque 79 ans<sup>21</sup>.

C'est sur la reprise des différentes stratégies mises au point au fil des années par Antoinette et sa bru que je terminerai cette étude, en évoquant brièvement la dernière guerre civile. Nous sommes quinze ans plus tard, à Paris. Cette fois-ci la première duchesse a disparu. La seconde en revanche, veuve de son deuxième époux, a réintégré le clan dont elle occupe à présent une place maîtresse (mais non centrale, puisqu'elle n'en est pas douairière), entourée de la plupart de ses fils, le duc de Guise, le duc de Mayenne, le cardinal de Guise, le duc de Nemours, ainsi que de sa fille la duchesse de Montpensier, veuve sans enfant retournée elle aussi dans le giron familial. M'étant penchée sur leur activité conjointe – et parfois disjointe – durant ces années de vacance du pouvoir où les prétendants au trône se bousculaient, je n'y reviens ici que pour signaler les éléments qui s'inscrivent dans la lignée des savoir-faire mis au point par le clan, et notamment ses femmes.

Le premier est la tactique d'intimidation qui consiste à faire masse, toutes générations et tous sexes confondus. Le second est le choix du lieu où ce groupe se met en scène, dans une perspective à la fois très archaïque (il s'agit de s'affirmer comme les seigneurs protecteurs des populations) et très moderne (il s'agit d'être populaire aux yeux des protégés). C'est Paris, comme le sait, qui fut choisi comme centre de cette double démonstration, Paris où la réunion du clan devait paraître suffisamment menaçante pour qu'Henri III interdise au second *balafre* d'y mettre les pieds, et où son retour en mai 1588 provoquera la journée des Barricades et la fuite du roi. Paris que les Guises tiendront ensuite cinq ans durant, et dont la prise de contrôle par Henri IV, en mars 1594 signifiera la fin de la rébellion. Paris tellement identifié au territoire des Guises, qu'un an plus tard, on verra encore le nouveau roi, pourtant en excellents termes avec les femmes du clan, leur demander de vider les lieux durant le temps que lui-même doit s'en absenter<sup>22</sup>.

En vertu de cette tactique, le déplacement à Blois, à la fin de l'année 1588, paraît – du moins respectivement – une prise de risque considérable. Mais les Guises avaient-ils le choix ? Les États généraux, dont la majorité des délégués leur étaient dévoués, pouvaient difficilement se dérouler en leur absence. Remarquons en tout cas que ce fut pour le clan une nouvelle (et dernière) occasion de faire la démonstration de sa force et de sa masse, puisque presque tous les membres de la famille s'y rendent, y compris Catherine de Clèves, dont la dernière grossesse est alors très avancée ; c'est d'ailleurs ce qui la sauve de l'arrestation, ainsi que sa belle-sœur de Montpensier, puisqu'elles reviennent à Paris pour l'accouchement de la duchesse quelques jours à peine avant l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. En revanche, Anne d'Est, son fils le duc de Nemours, son petit-fils (devenu *de facto* quatrième duc de Guise), et son cousin le duc d'Elbœuf sont arrêtés, qui n'auront de cesse de revenir dans la capitale : Nemours en s'évadant presque aussitôt, sa mère en étant libérée par le roi peu après<sup>23</sup>, et le jeune Guise en s'évadant lui aussi – mais un an et demi plus tard.

---

<sup>21</sup>. Pimodan, ouv. cité, respectivement p. 228 et p. 246.

<sup>22</sup>. Cf. *Négociations de la France et de la Toscane, 1311-1610*, Documents recueillis par Giuseppe Canestrini, Éd. A. Desjardins, Paris, 1859-1886, vol. 3, p. 316).

<sup>23</sup>. Henri III lui demanda de ramener ses enfants à l'obéissance. Sous-estimait-il la rancune d'Anne d'Est, ou craignait-il d'être trop critiqué en la gardant en prison ? Non seulement elle n'appela à la sagesse que du bout des lèvres, mais on la vit six mois plus tard fêter avec sa fille « la mort du roi en

Les deux autres grandes tactiques déjà utilisées par Antoinette et sa bru, à savoir l'usage agressif du deuil et le recours aux publications propagandistes, sont également remises à l'ordre du jour au lendemain du double meurtre. Trois petites plaquettes paraissent ainsi au début de l'année 1589, dont deux sont tout à fait parallèles et marquent la connivence entre Anne d'Est et Catherine de Clèves. Aux *Regrets de Madame de Nemours sur la mort de Messeigneurs de Guyse ses enfans* répondent en effet les *Regrets et lamentations faites par Madame de Guyse sur le trespas de feu Monsieur de Guyse son espoux*. La troisième plaquette pour sa part, intitulée *Requeste présentée à Messieurs de la Court de Parlement de Paris par Madame la duchesse de Guyse pour informer du massacre et assassinat commis en la personne de feu Monsieur de Guyse*<sup>24</sup>, popularise une démarche qui réitère le geste de 1563.

Cette unité ne survivra pas longtemps. Le duc de Guise était en effet non seulement un chef de guerre redoutable et un dirigeant populaire incontesté, mais le seul homme qui pouvait faire l'unité des rebelles comme candidat au trône face à Henri III et à son successeur désigné par la Loi Salique, le roi de Navarre. Sa disparition entraîne donc d'une part l'émergence de prétendants étrangers (qui, en tant que tels, n'ont guère de chances), mais surtout une division profonde parmi les Guises eux-mêmes, entre le quatrième duc (absent puisque prisonnier, mais dont les couleurs sont ardemment défendues par sa mère), le duc de Mayenne (qui voit mal de se faire passer devant par son freluquet de neveu), et le duc de Nemours (pourquoi céderait-il sa place ?) – tous lorgnant la couronne sans la moindre légitimité, mais avec une ambition qui s'affichera sans vergogne après l'assassinat d'Henri III, en août 1589.

Le rôle d'Anne d'Est serait ici à étudier de très près. Parce qu'elle s'est remariée et qu'elle a été entraînée dans une autre famille, elle a brisé la filiation : elle n'est pas aussi proche de sa belle-fille, et donc de son petit-fils, que ne l'avait été Antoinette d'elle-même et de son fils. Parce qu'elle a eu des enfants de ce second mariage, et qu'en outre il avait été un mariage d'amour, elle préfère son fils de Nemours non seulement à son petit-fils de Guise, mais aussi à son fils de Mayenne. Ce n'est donc qu'une unité de façade que soulignent les opposants parisiens quand ils la traitent de « reine mère » (*La Satyre Ménippée*). Elle n'est en réalité qu'un lien qui ne parvient qu'à empêcher le pire, sans réelle autorité sur ses fils ou sur ses belles-filles, ce dont on l'entend d'ailleurs se plaindre à plusieurs reprises. De même, le rôle de sa fille la duchesse de Montpensier, qui devait soutenir jusqu'au bout le parti de son clan sans s'attacher semble-t-il à aucun candidat en particulier, devrait être étudié très attentivement, durant toutes ces années où elle demeura la bête noire des opposants, tout en devenant petit à petit celle des Ligueurs parisiens eux-mêmes – puisqu'elle fut avec sa mère l'une des premières à s'opposer à la politique de terreur des Seize.

\*

Au-delà de ces deux femmes, c'est à toutes celles que j'ai évoquées qu'il conviendrait de s'intéresser, que ce soit pour elles-mêmes, pour les liens qu'elles

---

se promenant dans tout Paris », puis « harangu[er] ce sot peuple sur la mort du tyran » (Pierre de L'Estoile, *Mémoires-journaux*, août 1589).

<sup>24</sup>. Respectivement : Paris, Nicolas Givry Imprimeur, avec permission, s.d. ; s.l., 1589 ; Paris, Rolin Thierry, 1589.

ont entretenus entre elles, ou pour leur contribution à l'histoire et à l'activité politique de cette Maison. Or le terrain est à peu près vierge, au-delà des biographies à répétition consacrées à l'infortunée reine d'Écosse, et dans lesquelles ladite infortune semble de loin l'élément le plus attrayant. Si sa mère, Marie de Lorraine, a suscité la curiosité de quelques historiens (surtout anglais), Antoinette de Bourbon n'a eu l'honneur de trouver qu'un biographe en 400 ans. Au-delà, rien. Les correspondances souvent abondantes échangées entre ces femmes, ou entre ces femmes et les hommes du clan, sont pour la plupart inédites, et ignorées.

Et lorsque les historiens se penchent sur les Guises, ce qu'ils ont été nombreux à faire en quatre siècles, ils ne leur consacrent que quelques lignes, comme si elles n'étaient que des ombres, ou des utérus. J'avais été choquée de constater que le dernier en date, en 1984, avait intitulé *Les Guises* un ouvrage qui portait quasi exclusivement sur le troisième duc, et de voir que, dans les dix lignes dédiées à la duchesse de Montpensier, il y avait malgré tout de la place pour le mot « hystérique<sup>25</sup> ». Mais les études plus récentes ne font guère une plus belle place aux femmes du clan (ni aux autres). Dans les trente-six contributions du colloque de 1995 intitulé *Le mécénat et l'influence des Guises*<sup>26</sup>, une seule est consacré à une femme, une seule autre mentionne le nom d'Anne d'Est dans son titre... et les deux articles sont le fait d'universitaires nord-américains. Si la Loi Salique, à l'époque de la Renaissance, n'a pas empêché toutes ces femmes de participer à la vie politique et culturelle de leur temps, il semble qu'elle leur interdise, aujourd'hui, d'en être considérées comme partie prenante.

Éliane Viennot

---

<sup>25</sup>. Jean-Marie Constant, *Les Guises*, Paris, Hachette, 1984, p. 208.

<sup>26</sup>. Voir note 19.